

mèdes, mais en attendant ouvrez les yeux ; ne permettez pas que l'on se serve de vos souffrances, comme d'une arme politique ; c'est leur ôter ce qu'elles ont de sacré. (*Bravo ! bravo !*) Si vous on dit : l'impôt ! l'impôt ! répondez : réaction ! réaction ! Savoyards, en votant la loi en discussion, je pose mes conditions au Ministère.

Messieurs, vous avez reconnu que la Savoie souffre ; je reconnais, à mon tour, que vous avez voulu y apporter remède. Vous avez répondu solennellement à toutes les récriminations. Le pouvoir en proposant un réseau de chemin de fer pour la Savoie, le Parlement en votant la garantie du 4 pour cent sur un capital de cinquante millions, ont donné à la Savoie une preuve de sympathie et d'intérêt, qui ne lui viendra jamais d'aucun autre point de l'horizon.

Ce vote, messieurs, fut un grand acte de justice et de patriotisme. La fatalité des temps et des circonstances l'a paralysé jusqu'à ce jour, et des murmures se sont élevés. S'ils sont fondés d'une part, l'équité veut que la faute ne retombe ni sur le Parlement, ni sur le Pouvoir. Pour la Savoie, messieurs, il n'y a qu'une déplorable perte de temps, puisque ce vote solennel lui a donné des droits désormais imprescriptibles, et vous serez bientôt appelés à les confirmer d'une manière éclatante ; car j'espère, messieurs, que la Chambre donnera une nouvelle preuve de bon vouloir et de son esprit de justice envers les Savoyards en résolvant la question de son chemin de fer avant de clôturer la Session.

Avec les chemins de fer viendront l'industrie et le commerce et, Dieu aidant, la Savoie n'aura plus besoin de personne. J'ajouterai une excitation à monsieur le ministre des finances pour qu'il lui donne un premier allègement en envoyant aussitôt l'ordre de solder les traitements du clergé sur le trésor public, ainsi qu'il l'a solennellement promis.

Voilà pour les intérêts matériels. Dans un ordre plus élevé je demanderai au Ministère d'autres compensations. Je lui demanderai de mettre un terme, par la réforme de la loi sur la presse et de certains articles du Code pénal, aux procès qui affligent les vrais amis du progrès, de nous donner la liberté de conscience dans toute sa plénitude, de ne plus condamner à l'amende et à la prison celui qui, obéissant à l'inspiration de sa foi, ose dire à haute voix que son *Credo* n'est pas celui de Rome ; que la persécution, soit légale ou arbitraire, elle est toujours la persécution, et la plus grande sauvegarde de la religion c'est la liberté. (*Bravo !*)

Je lui dirai qu'il n'est pas suffisant de faire un Code universitaire, il faut en même temps créer un budget de l'instruction publique où le peuple aura la part qui lui revient. Sous ce point de vue notre système actuel est nul s'il n'est dérisoire, et le nouveau ne corrigera rien, parce que l'argent manque. Or, il y a quelque part plus de douze millions de rente immobilisée au grand détriment de la société générale entre les mains d'une classe de citoyens qui n'ont pas de famille. Tâchez, messieurs les ministres, d'en faire deux parts ; avec la première vous donnerez une existence supportable à nos braves et pauvres curés de montagne qui manquent du nécessaire, tout en laissant un confort suffisant à leur confrères des villes ; avec la seconde vous planterez à côté de chaque clocher une école indépendante pour le peuple, où on lui enseignera non-seulement ses devoirs, mais aussi ses droits. L'école ! l'école ! voilà le salut de l'avenir.

Je borne là mes demandes, sauf à les renouveler, et à les développer dans les occasions convenables.

On voit que la phalange à laquelle j'appartiens ne prend son mot d'ordre ni de l'évêque ni du Ministère. Cette phalange veut la liberté, toutes les libertés ; elle vote pour le

Ministère quand il s'approche d'elle et lui crie : Courage ! comme un jour on criait à Rome : *Santo padre, coraggio !* mais elle le laisse aller, et le combat quand il fait fausse route. Cette phalange croit que c'est là le signe du vrai patriotisme. (*Vivi segni d'approvazione*)

PRESIDENTE. Il deputato Chenal ha la parola.

CHENAL. Dans le discours qui nous a fait samedi dernier monsieur le ministre, ce n'est pas sans une grande satisfaction pour moi qu'il a glissé légèrement sur l'objection principale, sur la négation des dettes qui entache si profondément le projet de loi présenté. Cela m'a confirmé dans la faiblesse de sa cause.

Quels que soient les besoins de l'Etat, cela ne peut justifier une injustice. Ruiner les familles, porter partout la désolation dans son sein n'est pas sauvegarder la société. Différemment nous ressemblerions à ces naufragés égarés en pleine mer, sur un vaisseau démanté, qui, pressés par la faim, s'entredévorent alternativement, pour ne laisser debout que le capitaine et quelques individus ; la comparaison de la métaphore n'a rien d'exagéré.

Fénélon disait : Une victoire qui devrait être achetée au prix d'un seul homme dont le sang serait versé injustement, devrait être rejetée avec horreur. Rien de plus vrai !

Quelque avantage qu'on puisse espérer d'une disposition légale, il faut le sacrifier si elle est inique. L'immoralité est une harpie qui salit tout ce qu'elle touche, qui mêle aux plus saintes causes les compromis.

Le projet de loi que l'on présente à votre sanction, me semble tellement exorbitant qu'il équivaut, en quelque sorte pour moi, à la confiscation de la propriété.

En grevant si lourdement la transmission d'une hérédité, en entourant son addition de tant de dangers aléatoires, on en a presque faite une loterie ; on l'a avec cela dépouillée de son caractère de légitimité, on a presque imité le Gouvernement turc propriétaire ou usurpateur du sol, qui naguère encore n'en livrait la jouissance que sous son bon plaisir.

Le Gouvernement représentant la communauté devient, dans le fait, seul propriétaire du sol ; aucun de ses subordonnés ne peut y avoir droit que par son consentement, qu'en se pliant aux usuraire conditions qu'il lui impose.

En pareil cas du moins, et quel que soit celui qu'il met en jouissance de la terre, le Gouvernement de S. H. ne lui imposait que le 8 pour cent, et sous ce rapport la comparaison était toute à son avantage.

Ou je me trompe fort, ou c'est là un commencement de socialisme, à la foi gouvernemental et aristocratique, du communisme dans toute sa nudité, et du communisme de la pire espèce ; car ce n'est plus l'égalité répartition du sol entre tous les membres de la famille sociale, mais bien son absorption par le pouvoir qui en livre la représentation en denier à ses créatures ou employés.

C'est de la part du Gouvernement dire à l'héritier : le sol est à moi, et je ne le abandonne que par tolérance, que temporairement, et moyennant telle rançon à la communauté.

Qu'est-ce donc le communisme et le socialisme, si ce n'est de considérer la transmission de la terre au seul point de vue du Code civil, de l'avantage politique du plus grand nombre, en faisant abstraction de la nature ? Quand cette dernière est mise en second rang, il n'y a plus de raison pour ne pas la placer au troisième, au quatrième, pour ne pas la mettre tout à fait de côté.

La soustraction de la terre à la famille peut être abordée sans incrimination ; ce n'est plus qu'une question économique.